

L'esclave, chez les anciens, était un homme ou une femme placé sous la puissance absolue d'un maître, par achat, par héritage ou par guerre. Aux termes de la loi, il était bien au-dessous des hommes libres. D'après le Droit Romain, il n'était pas un être intelligent, une personne humaine, mais une chose. On le mettait sur le même pied qu'un animal domestique, et on le traitait de même. Les conséquences de cette manière de voir et d'agir sont affreuses. Leur seule pensée fait frissonner d'épouvante ou plutôt frémir d'indignation. Ecoutez ce qui se passait à Rome en particulier.

L'esclave n'est pas un homme ; il n'a, par conséquent, aucun droit. Tout est permis envers lui : outrages, mauvais traitements, etc. On ne lui doit ni estime, ni respect, ni soins, à moins qu'on ne tienne à sa conservation, à cause des services qu'il rend.

L'esclave n'est pas un homme ; il n'y a, par conséquent, pour lui ni mariage, ni famille, ni paternité, ni parenté. Les enfants qui naissent d'une femme esclave appartiennent de plein droit à son maître qui en dispose à son gré, les conserve, les vend, les tue ou bien les expose selon son bon plaisir. L'esclave n'est pas un homme ; il n'y a, par conséquent, pas de Dieu pour lui. Il est en dehors du culte public. Le citoyen romain peut offrir de l'encens à ses divinités, implorer leur faveur, apaiser leur colère. Rien de semblable n'est permis à l'esclave ; il ne saurait offrir des sacrifices à la divinité, car on l'estime indigne d'approcher des autels. Il est ainsi sans droit, sans famille, sans Dieu !

Sa vie dépend des caprices d'un maître qui use largement des pouvoirs que lui donne la loi. Pour une parole, pour un signe, quelquefois simplement pour avoir soufflé